



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Pour une location meublée exclusive du Château de la Cour Senlisse selon le devis établi pour la date du .....2019 à partir de 12h00 jusqu'au ..... 2019 .....

### **Entre**

SENLISSE EVENEMENTS, SAS au capital de 1000€, située au 32 rue de la Cour Senlisse, 78720 Senlisse, immatriculée au RCS de Versailles sous le N° 811 699 891, représentée par son Président, M. Xavier LAZZARINO, dénommé ci-après « le Château ».

### **Et**

....., demeurant .....

La réception du 1er acompte valide définitivement l'engagement réciproque du contrat et implique automatiquement l'adhésion aux conditions générales de ventes.

### **Facturation**

Le prix facturé par le Château au Client est le montant hors taxe celui convenu au jour de la conclusion du contrat majoré de la TVA en vigueur au moment de la facturation ainsi que du coût des prestations non prévues initialement, mais effectivement réalisées par le Château à la requête du Client.

### **Modalités de paiement**

Le montant de la prestation est fixé de manière forfaitaire conformément au devis établi et au nombre d'invités spécifié.

Sauf dispositions spécifiques, un acompte de réservation de 50% est payé à la signature du présent contrat, 25% sera payé 4 mois avant la date de la réception et le solde dans le mois précédent la réception et au plus tard 10 jours avant la date de l'événement.

### **Entrée dans les lieux, assurances**

Le Client devra souscrire obligatoirement, à titre personnel, une assurance organisateur d'événement auprès de l'agence GAN à Tours (M. Antoine ROLLAND, 02 47 46 13 76 tours-velpeau@gan.fr, environ 130€) et devra fournir au Château le certificat d'assurance au moins 2 mois avant la date de la réception.

Il est formellement interdit de fumer dans les espaces de réceptions, les parties communes et les espaces privatifs (chambres etc...).

Un état des lieux se fera préalablement à l'entrée dans les lieux la veille de la réception. Il sera demandé une caution encaissable de 2000€ la veille de l'entrée dans les lieux qui sera restituée ou détruite au plus tard une semaine après l'état des lieux de sortie. La caution pourra être

prélevée pour couvrir les dommages ou dégradations occasionnés pendant la réception non couvert par l'assurance organisateur d'événement ainsi que toutes prestations ou services non réglés par le Client à la date de la réception.

L'orangerie et son parc sont loués meublés à partir de **12h00** le jour de la réception et libérés au plus tard à 3h00 le lendemain matin heure d'arrêt de la musique, sauf heure supplémentaire accordée, le domaine devant fermer à 4h00 (ou à 5h en cas d'heure supplémentaire). Les salons du château qui auraient été loués pour le cocktail seront fermés à l'issue du cocktail. Seul le salon « piano » restera ouvert et devra être libéré au plus tard à 5H00. La salle des enfants sera fermée après la fin de la prestation baby-sitter. Tout dépassement des horaires spécifiés que ce soient par le Client ou ses prestataires ou encore de prestations effectuées par le château et non prévues au devis seront assujettis à facturation et déductible de la caution en cas de non paiement au régisseur avant le départ du Client. Les chambres sont louées jusqu'à 11H30 le lendemain sauf en cas de location de la journée complète du lendemain, dans ce cas le domaine devra être entièrement libéré et les objets et poubelles enlevées pour 17h30.

Les heures supplémentaires au-delà de 3h00 seront sujettes à facturation sur la base du taux horaire de 1000€ TTC. Toute heure commencée est due.

## Organisation

Sauf dérogation accordée par écrit, le traiteur et le DJ doivent être choisis parmi les partenaires référencés du Château (liste à demander).

Le Château fournit les espaces de réceptions, les tables (tables rondes 150 cm de diamètre sur une base de 10 personnes) et 255 chaises (Napoléon 3 polycarbonates, assises noires jusqu'à 155 et blanches au delà), l'énergie dans la limite de 36 KVA sur tout le domaine ainsi qu'un équipement pour la sono (4 enceintes amplifiées de 500 Watts pré-installées dans l'orangerie, une régie son Berhinger 9 canaux couplée à limiteur / compresseur de décibels réglé sur 85 dba au centre de la piste de danse), un vidéo-projecteur et écran, l'éclairage d'ambiance intérieur et extérieur, l'éclairage de la soirée dansante et les éléments de sécurité incendie obligatoires pour les établissements recevant du public.

Le personnel du Château dont la prestation est incluse dans le prix de location est présent pendant toute la durée de la réception et a accès à tous les espaces communs (orangerie, salons, parc). Ces espaces pourront faire l'objet de visites le cas échéant le jour de la réception entre 14h00 et 17h00. Le château prendra toutes les dispositions nécessaires afin que ces potentielles visites soient les plus discrètes possible.

Les prestations annexes : transport, décorations, animations et tous intervenants externes devront être indiqués au Château et soumis à l'approbation de la direction. Les prestataires devront en outre respecter les règles usuelles des normes de sécurité; à l'exclusion de tout percement de murs, sols et revêtements et autres collages sur les murs ou les sols, affichages qui ne devront pas provoquer la détérioration des locaux, ceux-ci devant être restitués dans leur état initial.

Les décorateurs devront intervenir dans la période horaire définie par le Château. Si le lieu est disponible la veille, et sans garantie aucune, l'installation technique pourra avoir lieu la veille de la réception entre 14h et 17h. Le Client fera retirer à ses frais les divers matériels, effets, documentation et équipements, poubelles et bouteilles vides n'appartenant pas au Château et qui n'auraient pas été retirés à la fin de la réception le soir même ou le lundi matin avec accord de la direction.

Les feux de bengale, feux d'artifice, lâcher de lanternes, tiges scintillantes, cotillons et confettis sont formellement interdits de même que les fritures et pœlades dans les espaces intérieurs sauf

dans la cuisine du château. Les pétales de roses en matière synthétique ou tout autres décorations répandues sur la pelouse et non nettoyés par le Client pourra faire l'objet d'une facturation spécifique par le Château.

En aucun cas, le Château ne pourra être tenu responsable en cas de disparition d'objets de valeurs non remis à la direction du Château et accompagnés d'un inventaire contre-signé.

Pour des raisons liées aux risques de nuisances sonores, les portes et fenêtres du château et de l'orangerie resteront fermées pendant la soirée dansante. Le niveau de décibel ne devra pas excéder les deux seuils suivants : 85 dba dans l'orangerie ou les salons et 43 dba à l'extérieur du Château, dans la cour au niveau de la grille d'entrée. En cas d'heure supplémentaire entre 3H et 4h, le son devra être baissé à 83 dba. Les DJ référencés par le Château sont garants du respect de cette condition impérative. Les animations ou chants au micro sont interdits en semaine et autorisés le samedi et veille de jours fériés jusqu'à 23h00. Selon les conditions atmosphériques, le son peut être amené à être modulé à la baisse sous le seuil de 85dba si des nuisances sonores sont constatées (appel ou visite de la gendarmerie). Dans le cas du choix d'un DJ non référencé par le château, le client s'engage à faire respecter la demande de baisse du volume ou des basses à la première demande de la part de l'équipe technique du Château. Le refus d'obtempérer expose le client à des sanctions techniques ou financières dont il sera le seul responsable sans recours possible contre le château.

Les orchestres avec musique amplifiée et chanteurs sont interdits à partir de 23H00; Seuls les orchestres acoustiques sont autorisés.

Le traiteur est le dernier à quitter la salle en l'ayant préalablement remise dans son état initial, c'est à dire tables pliées et chaises empilées et office propre. Les poubelles et bouteilles vides doivent impérativement être enlevées le soir de la réception. Cette prestation serait sujette à facturation de la part du château si elle n'était pas assurée par le traiteur.

Le ménage des espaces de réception sont effectués par le château la veille de la réception et la nuit ou le lendemain après la fin de la réception.

### **Annulation du contrat**

Le Château se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat en l'absence de règlement par le Client de tout ou partie des acomptes stipulés à l'article « Modalités de Paiement ».

En cas d'annulation unilatérale de la location résultant d'un cas de force majeure ou de tout autre évènements indépendant de la volonté du Château, seules les sommes encaissées par le Château seront remboursées.

La résiliation unilatérale du contrat par le Client moins de trois mois avant la date de la réception l'oblige à acquitter une indemnité forfaitaire irréductible s'élevant à 75% du prix convenu avant la date d'exécution du contrat, 80% du prix convenu en cas d'annulation moins de deux mois avant la date et 100% du prix convenu si l'annulation a lieu moins de un mois avant la date de la réception.

### **Compétence**

Tous litiges ou différends nés de l'interprétation ou de l'exécution du contrat relèveront de la compétence exclusive des juridictions françaises et en particulier du Tribunal de Versailles qui sera seul compétent.

LE CLIENT : Déclare avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente.

Devis établi au prix de ..... TTC pour:

.. invités adultes au dîner assis + .. enfants le ..... comprenant les options suivantes :

- Exclusivité du lieu
- L'Orangerie de 14h00 le samedi à 3h00 le dimanche
- **Option** heure supplémentaire de 3h à 4h : **OUI/NON**
- Eclairage architectural du Château face Nord et des abords de l'orangerie le samedi soir
- **Option** Décoration torches, flambeaux et braséros **OUI/NON**
- Présence régisseur pendant toute la durée du séjour
- Tables rondes 1,5m 10 personnes, 1 table d'honneur de 5m (20 personnes) et chaises Napoléon III cristal assise coussin blanc
- 20 chaises de jardin ainsi qu'un salon de jardin 6/8 places pour le cocktail
- Equipements son, lumière, vidéo-projecteur et écran
- Eaux, électricité chauffage pour un usage normal
- Accueil parking par un placier
- **Option** Formule traiteur (95€ TTC/pers adulte)
- **Option** 7 chambres (15 couchages) pour la nuit du ..... **OUI/NON**
- **Option** boules suspendues : 250€ **OUI/NON**

**Non incluses :**

- Dj : nous avons une liste de prestataires référencés à proposer
- Assurances organisateur d'événement : environ 130€ (adresse de l'assureur dans les CGV) afin de couvrir tous les invités et prestataires dans un seul contrat contre tout dommage causé par un tiers
- Décoration florale
- Mobilier non compris dans la liste (buffets, mange debout..)
- Salons du Château pour le cocktail en cas de pluie
- Autres prestations non comprises dans le devis établi

**Échéancier de paiement:**

A la réservation 50% le .....: ..... €

Pour le Client, le .....,  
Lu et approuvé + signature :

4 mois avant  
la date le  
..... : .....  
€  
1 mois avant  
la date le  
..... : .....  
€